

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2224

présenté par

Mme Blin, Mme Corneloup et M. Boucard

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	18 120 000
Soutien des ministères sociaux	0	0
TOTAUX	0	18 120 000
SOLDE	-18 120 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) a comme objectif de soutenir des projets d'amélioration des conditions de travail par des actions portant sur

l'organisation du travail et les relations sociales. Pour ce faire, elle dispose d'agences régionales, les ARACT, qui quant à elles développent des projets en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail en partenariat avec les acteurs locaux.

Afin de remplir ces missions, l'ANACT et ses émanations régionales coûtent chaque année 18 millions d'euros et un total de 290 agents. Cependant, ces mêmes missions se chevauchent avec celles d'autres opérateurs comme France Travail, des collectivités comme les départements et particulièrement les nouvelles Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), ou des agences de l'État comme le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE). Elles sont aussi un parfait doublon du Conseil d'orientation des conditions de travail et ses déclinaisons régionales.

Au regard de ces éléments, il convient de rationaliser l'usage de l'argent public en proposant de retirer 18 120 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » » du programme « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail ».